

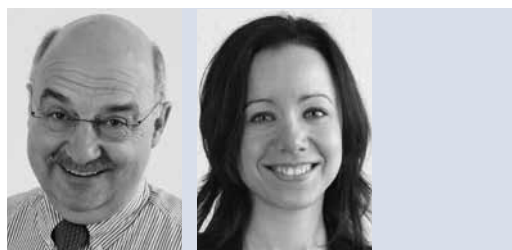
# 2011, un millésime exceptionnel

Depuis la création de l'association swisstaffing, rarement un exercice aura été aussi passionnant et rempli de projets décisifs que 2011. Avec notamment l'extension de la CCT Location de services et des avancées majeures dans les assurances sociales. Voici encore le détail de ces avancées.

Nul n'aurait su, jusqu'au dernier moment, affirmer clairement que la CCT de la branche du travail temporaire (Location de services) serait mise sous toit. Mais le 13 décembre 2011, c'était chose faite. Le Conseil fédéral a déclaré de force obligatoire générale la CCT Location de services, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'entrée en vigueur de ce texte a signifié pour les bailleurs de services l'obligation de travailler en toute urgence. swisstaffing a mis à disposition à temps les documents et moyens auxiliaires nécessaires à la mise en œuvre de la convention. La gestion d'entreprise a cependant besoin d'une vue claire avant de pouvoir être opérationnelle dans la conduite du changement. Les premières expériences ont maintenant montré que l'adaptation sous l'angle IT a très bien fonctionné, à quelques détails près. Les informations principales au sujet de la CCT ont été largement diffusées dans la branche. Mais dans certains autres domaines aussi, swisstaffing a créé l'an passé des avantages pour ses membres et a élargi les prestations de services.

## Consolidation et extension des assurances sociales de l'association

La Caisse de compensation swisstempcomp et la Caisse de compensation pour allocations familiales swisstempfamily ont passé avec succès l'épreuve du feu. Les caisses, qui ont été lancées respectivement en 2009 et 2011, ont achevé avec succès l'exercice annuel. Les 110 sociétés affiliées bénéficient de conditions très avantageuses, qui sont l'effet de la structure d'âge favorable des employés temporaires.



### Les auteurs

**Georg Staub** est le directeur de swisstaffing.

**Myra Fischer-Rosinger** est la vice-directrice de swisstaffing.

Avec l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, la Caisse de compensation swisstempcomp reprend pour les membres de swisstaffing l'encaissement des cotisations CCT. Les membres de swisstaffing qui ont adhéré à swisstempcomp peuvent donc régler ces cotisations avec des partenaires déjà connus, sans devoir traiter avec un organe d'exécution supplémentaire.

La fondation 2<sup>ème</sup> pilier swisstaffing est en parfaite santé financière. Son degré de couverture était de 128 pour cent à fin 2010. En dépit d'un résultat inférieur sur les placements (-5,7 pour cent), la fondation clôt donc son exercice 2011 mieux que la grande majorité des caisses de retraite en Suisse. Le conseil de fondation a décidé de mettre à profit cette base solide pour adapter la structure technique de la caisse aux exigences posées par la démographie. Le taux d'intérêt technique a donc été ramené de 4 pour cent à 3,5 pour cent.

Par ailleurs, grâce aux réserves, les primes pour la gestion et les risques de la fondation 2<sup>ème</sup> pilier swisstaffing ont été abaissées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les travailleurs et les employeurs bénéficient respectivement d'une économie de 0.35 point de pourcentage.

Sous l'égide de swisstaffing, un nouvel instrument social a été créé l'an passé avec la solution de branche IJM. L'assurance collective a été mise au point en étroite collaboration avec sept sociétés d'assurances et constitue le pilier de la couverture d'assurance des indemnités journalières maladie conforme à la CCT. Les premiers contrats étaient déjà conclus en 2011. Nombre de contrats existants ont été transformés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour devenir une solution d'assurance moderne, avantageuse et subventionnée par la CCT. Les non-membres de swisstaffing assujettis à la CCT peuvent également s'affilier à la solution de branche IJM.

## Relations publiques et lobbying à large échelle

Grâce à la bonne collaboration entretenue avec la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et avec la Suva, les projets en cours ont été poursuivis dans le domaine de la sécurité au travail. Cette année verra le lancement d'un nouveau DVD voué à la sensibilisation. Les situations de danger courantes ainsi que les mesures importantes pour la sé-

curité au travail y sont expliquées de façon simple et claire.

En décembre de l'an dernier, swisstaffing a publié, en collaboration avec l'Institut de recherche gfs-zürich, l'étude d'actualisation relative au travail temporaire en Suisse. Celle-ci met en lumière plusieurs évolutions très intéressantes qui ont marqué le travail intérimaire au cours des dernières années. Le profil des qualifications des employés temporaires est nettement supérieur. Davantage de main d'œuvre spécialisée est engagée, alors que les

**«En collaboration avec la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et avec la Suva, swisstaffing va diffuser cette année un DVD dédié à la sécurité au travail.»**

Myra Fischer-Rosinger,  
vice-directrice de swisstaffing

auxiliaires sont moins nombreux. L'effet d'intégration du travail temporaire n'est pas seulement confirmé, mais bien renforcé. Qui-conque travaille à titre temporaire maintient ses chances de rester dans la vie active à long terme. 49 pour cent des personnes interrogées trouvent un emploi fixe dans le délai d'une année. 31 pour cent continuent à travailler sous le régime intérimaire ou trouvent un emploi de durée déterminée.

La collaboration avec le Seco et les offices cantonaux de l'économie et de l'emploi a continué l'an passé à progresser vers davantage d'objectivité. Ainsi des succès notables ont été enregistrés dans le domaine de l'accès aux données AVAMSTS pour les profils des demandeurs d'emploi. La prise de conscience des contributions des services de l'emploi à l'économie nationale a bien eu lieu dans l'esprit des autorités.

Le partenariat avec les organisations professionnelles des branches respectives ainsi qu'avec les associations faitières des employeurs et de l'industrie et de l'artisanat s'est apaisé grâce à la solution trouvée aux points conflictuels portant sur l'annexe 1 de la CCT Location de services. Il se fonde maintenant sur des bases plus pragmatiques.

Georg Staub et Myra Fischer-Rosinger,  
traduction: Tradulex, Pierre Prince